

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX CADRES D'EMPLOIS DES  
TECHNICIENS TERRITORIAUX  
Au titre de la promotion interne pour l'année 2022**

Le Président de la Communauté d'agglomération D'Evreux Portes de Normandie, du CCAS et de la Caisse des écoles, Maire de la Ville d'Evreux,

Vu les articles L. 216-2, L. 523-3 à L.523-6 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux des collectivités d'Evreux,

Vu les délibérations des 16 juin 2009 pour la caisse des écoles, 18 juin 2009 pour le CCAS d'Evreux, 22 juin 2009 pour la ville d'Evreux et 19 février 2009 pour Evreux Portes de Normandie relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Maire/Président des collectivités d'Evreux après avis du comité technique du 26 février 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Au titre de l'année 2022, la liste d'aptitude pour l'accès aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux au titre de la promotion interne comme suit :

|          |                |
|----------|----------------|
| Titre    | Nom – Prénom   |
| Monsieur | KERDAT Sylvain |

**ARTICLE 2**

Les nominations au titre de la présente liste d'aptitude prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2022.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté accompagné de son annexe sera transmis au **Centre de Gestion de l'Eure** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5**

*Le Maire/ Président*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à Evreux,  
Le 1<sup>er</sup> juin 2022,

Le Maire Président  
Guy LEFRAND